

Chili, le 11 décembre 2023

A l'attention de Mme Scherer-Effosse, Directrice Générale de l'AEFE

S/C: Proverseurs des lycées français du Chili

Objet : situation administrative des agents et de leur famille,

Madame la Directrice Générale,

Les sections syndicales du Snuipp, FO, SNES, SNALC DETOM et SGEN CFDT du Chili signalent que 65% des enseignant.es sont en grève aujourd'hui dans les lycées de Santiago du Chili et de Concepción, alors que l'année scolaire se termine dans 10 jours. Cette mobilisation est le signe de l'urgence de la situation, et témoigne de la solidarité des personnels pour leurs collègues, mais aussi pour l'avenir des lycées français au Chili. En effet **les conjoint.es des personnels détaché.es ne sont plus autorisé.es à travailler**. Les personnels se mobilisent le 11 décembre, veille du CSA de l'AEFE, car leurs demandes doivent être entendues.

Les personnels recrutés, en tant que détachés, l'an passé et les années précédentes l'ont été, sans qu'aucune mention ne soit faite de l'interdiction de travailler de leurs conjoints, du fait du choix qui a été fait de leur attribuer un passeport de service. Une partie des personnels a été informée fin avril, soit bien après l'acceptation de leur poste, que leur conjoint n'avait à ce moment-là pas d'autorisation de travail mais que cela devait évoluer.

Après plusieurs semaines d'attente sans qu'aucune évolution ne voie le jour, les sections syndicales ont rencontré début novembre le COCAC. Face à l'absence d'éventuelles solutions, les sections syndicales ont rencontré M. Raufast, chef du secteur des Amériques, et M. Pujol, Directeur des Ressources Humaines début décembre. Si ceux-ci ont **bien reconnu des responsabilités dans la situation, aucune solution concrète et satisfaisante aux personnels actuellement en poste n'a pu être apportée**. Seul l'engagement d'un dialogue avec le poste diplomatique a été acté. Or les établissements du Chili, étant en rythme Sud, des réponses rapides doivent être apportées aux personnels concernés avant les grandes vacances scolaires de décembre.

Les sections syndicales se permettent de rappeler que **le coût de la vie est très élevé au Chili**, les enseignants qui viennent en famille ou simplement en couple ne peuvent pas vivre dans des conditions correctes au Chili, si les conjoint.es ne sont pas autorisé.es à travailler ou si aucune compensation n'est accordée. De plus le droit au travail est un droit fondamental qui apparaît dans l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont la France et le Chili sont signataires.

Les personnels grévistes ont pris des contacts avec la presse, ils feront tout pour médiatiser cette situation injuste. Ils mandent donc qu'une solution rapide puisse être apportée aux personnels impactés par cette situation afin de permettre à leur famille de retrouver la sérénité nécessaire à l'accomplissement des personnels de leur mission au Chili. **Des réponses sont indispensables avant la fin de l'année scolaire dans quelques jours. Dans le cas contraire les personnels se réuniront fin février pour se positionner sur la suite à donner à la mobilisation à la rentrée prochaine, notamment par la grève.**

Veuillez recevoir Madame la Directrice nos salutations.